Le procureur requiert 3 ans de prison ferme à l'encontre de Karim Tabbou

Le procureur de la République auprès du tribunal de Koléa dans la wilaya de Tipaza a requis 3 ans de prison ferme assorti d'une amende de 100 000 Da et saisie de tous les objets confisqués à l'encontre du coordinateur de l'Union démocratique et sociale (UDS), M. Karim Tabbou.

Le procès a été renvoyé plusieurs fois en dates du 6 Avril et 27 avril dernier, lundi 1 Juin, 29 Juin, 14 septembre, 26 octobre et le 16 novembre dernier pour 30 novembre.

Il s'agit du procès dans sa première arrestation du 11 septembre 2019 et libéré le 25 septembre par le tribunal de Koléa, avant son arrestation le 26 septembre et sa mise sous mandat de dépôt par le tribunal de Sidi M'hamed d'Alger.

Pour rappel, Karim Tabbou est condamné en catimini lors du procès en appel à la cour de Ruisseau d'Alger (24 Mars) à un an de prison ferme alors que le tribunal de Sidi M'hamed l'avait condamné à un an de prison dont 6 mois de sursis (il devait quitter la prison de Kolea le 26 Mars dernier).